



12^{ème} Rallye des vins du Gard

Remoulins le 12 et 13 Mars 2011



REGLEMENT



REGLEMENT DU RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

12 et 13 MARS 2011

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : samedi 12 février 2011

Ouverture des engagements : samedi 12 février 2011

Clôture des engagements : lundi 28 février 2011

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 5 mars 2011

Dates et heures des reconnaissances : samedi 5 mars 2011 de 9h à 17h30

Samedi 12 mars 2011 de 8h à 11h

Vérification des documents et des voitures : samedi 12 mars 2011 de 14h à 18h45

MAISON DES ASSOCIATIONS – Rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

Heure de mise en place du parc fermé : samedi 12 mars 2011 à partir de 14h – Parking des arènes – Rue de l'ancien pont - Remoulins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 12 mars 2011 à 17h30 – Maison des associations - Remoulins

Publication des équipages admis au départ : samedi 12 mars 2011 à 19h30 – Maison des associations - Remoulins

Départ de : Remoulins, parking des arènes, dimanche 13 mars 2011 à 7h30

Arrivée à : Remoulins, parking des arènes, dimanche 13 mars 2011 à 15h17

Vérification finale, dimanche 13 mars 2011 à 15h17

Publication des résultats du rallye : dimanche 13 mars 2011, **30'** après l'arrivée de la dernière voiture – Maison des associations - Remoulins

Remise des prix, dimanche 13 mars 2011 à 18h30, Maison des associations - Remoulins

L'Association Sportive Automobile Gard - Cévennes organise le

12^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD les 12 et 13 mars 2011 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro **R2** en date du **01/12/2010**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Tous les membres bénévoles de l'ASA GARD - CEVENNES

Secrétariat du Rallye : ASA GARD - CEVENNES, Bd périphérique sud, Impasse du Doubs, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38 - Fax : 04 66 38 91 09

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : **Maison des associations à Remoulins**, Rue de l'ancien pont, samedi 12 mars 2011 de 14h à 21h et dimanche 13 mars 2011 de 6h30 à 21h

Organisateur technique

Nom : ASA GARD – CEVENNES

Adresse : Bd périphérique sud, Impasse du Doubs, 30900 NIMES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Claude MARY	Président	Licence n°1622
Pierre CHARDOUNAUD		Licence n°3158
Loriano TOSI		Licence n° 2802

Directeur de Course :

Jacques PAOLI		Licence n° 2692
---------------	--	-----------------

Directeur de Course Adjoint

Pascal BATTE		Licence n° 28230
Patrick BOUTEILLER		Licence n° 128253

Directeur de Course délégués aux E.S. :

Carmen BELCHI-CORIA		Licence n° 8747
Claude COURRET		Licence n° 5368

Directeur de Course voiture tricolore :

Guy MALLEMANCHE		Licence n° 1254
-----------------	--	-----------------

Juge de fait :

José GISPER		Licence n° 3184
Michel CAMMAN		Licence n° 1465

Médecin Chef :

Dr Michel ROMIEU		Licence n° 9031
------------------	--	-----------------

Commissaires Techniques :

Michel LEBORGNE	Responsable	Licence n° 29951
Christophe GIMENO		Licence n° 40651
Cédric GINIER		Licence n° 28482
Christian ROCCA		Licence n° 7944
Michel MOLINES		Licence n° 9502

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Gérard DURAND		Licence n° 13816
Claude CHARDOUNAUD		Licence n° 3154

Responsable sécurité :

Jean José DARDANELLI		Licence n° 20166
Michel DUBOIS		Licence n° 26827

Chargés des relations avec la presse :

Jacques RIBARD		Licence n° 2812
----------------	--	-----------------

Chargé des classements :

Georges O'CONNEL		Licence n° 166039
------------------	--	-------------------

Coordinateur PC :

Harmand HAY		Licence n° 1253
-------------	--	-----------------

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD compte pour La coupe de France des rallyes, Le championnat des rallyes du comité Languedoc – Roussillon, le challenge ASA Gard-Cévennes et le trophée Equipe Les Cades.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu le : samedi 12 mars 2011 de 14h à 18h30 à Remoulins, parking des arènes.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 12 mars 2011 de 14h15 à 18h45 à Remoulins, parking des arènes.

Les vérifications finales seront effectuées : dimanche 13 mars 2011

Adresse : **Garage VINCENT** – RD6086 – 30210 CASTILLON DU GARD

Prix de la main d'œuvre : 45€ HT. /h.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 12^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 28 février 2011

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
- équipage complet ASA GARD-CEVENNES : 210 €

Avec la publicité facultative des organisateurs

- un membre de l'équipage ASA GARD-CEVENNES : 240 €

Avec la publicité facultative des organisateurs

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans la zone prévue à cet effet, parking des arènes à Remoulins.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 12^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD représente un parcours de 184,5 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,8 km.

Ces épreuves spéciales sont au nombre de deux:

Valliguières - Rochefort (5,7 km) et St. Victor - Pouzilhac (6,9 km) à faire trois fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : samedi 5 mars 2011 de 9h à 17h30
et le samedi 12 mars 2011 de 8h à 11h

Le nombre de passages en reconnaissances est de trois maximums, des contrôles seront effectués.

LE CARNET D'ITINERAIRE EST A RETIRER:

Le samedi 5 mars 2011 de 9h à 17h. **BAR-RESTAURANT DE L'INDUSTRIE – PLACE DE LA MAIRIE – ST VICTOR LA COSTE**

Le samedi 13 mars 2011 de 8h à 10h30 **MAISON DES ASSOCIATIONS - Rue de l'ancien pont - REMOULINS**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune.
- Chef de poste : Chasuble orange.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces non cumulables

	GENERAL	GROUPE	CLASSE 1à5 partants	CLASSE 6à9 partants	CLASSE 10à15 partants	CLASSE +15 partants	FEMININ	ASA Equipage 100% ASA
1 ^{er}	420€	290€	285€	285€	285€	285€	120€	120€
2 ^{ème}	345€	-	-	140€	140€	140€	-	-
3 ^{ème}	260€	-	-	-	110€	110€	-	-
4 ^{ème}	-	-	-	-	-	90€	-	-
5 ^{ème}	-	-	-	-	-	60€	-	-

Les équipages classés aux 10 premières places du général et les autres équipages primés recevront une coupe. (Coupes non cumulables), des commissaires recevront également une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 mars 2011 à Remoulins, Maison des associations à 18h30.